



Perpignan, le 24 mai 2023

## Information presse

# SECHERESSE A PERPIGNAN

## La Mairie de Perpignan prend ses responsabilités

Depuis de nombreuses années, la Ville de Perpignan travaille à adapter les modes de gestion afin d'économiser la ressource en eau.

**Pour les espaces verts :** mise en place d'un pilotage d'arrosage centralisé, gouttes à gouttes installés pour les plants et les arbres, détection de fuite...

**Pour la direction des sports :** plantation de nouvelles variétés de gazons plus résistants et requérant moins de ressources hydriques, installation de programmeurs d'arrosages pilotables à distance, réduction du nombre de cycle d'arrosage.

**Pour la propreté de l'espace public :** nouveaux modes de fonctionnement pour l'entretien : aéro-balayage, humectage des balayeuses, installation de bornes de remplissage verrouillables.

A ce jour le résultat est probant sur les volumes d'eau consommés les 3 dernières années :

- Au niveau des espaces verts et malgré l'augmentation de leur superficie :

**Économie de 83 431 m<sup>3</sup> soit - 42%**

- Au niveau des stades : **Économie de 67 564 m<sup>3</sup> soit - 34%**

- Au niveau de la propreté de la Ville : **Économie de 13 021 m<sup>3</sup> soit - 48,5%**

En 10 ans la consommation d'eau de la Ville de Perpignan est passée de 712 400m<sup>3</sup> à 321 300 m<sup>3</sup> soit **une réduction de plus de 54%**.

De nombreux projets sont également à l'étude afin de renforcer cette sobriété :

- Réutilisation des eaux de filtres des piscines municipales pour alimenter les balayeuses,
- Construction d'une bache de stockage d'eau alimentée par les canaux irrigation pour arroser le parc des Sports.

- Adaptation des futurs marchés de suivi agronomique des terrains engazonnés,
- Poursuite de l'engazonnement des terrains de sport avec des variétés de pelouse plus économes en eau.
- Courrier de sensibilisation adressé aux administrés lors de la demande de déclaration préalable de travaux pour la construction d'une piscine.

En cette période de sécheresse sévère, des mesures strictes ont déjà été engagées :

- L'arrosage des espaces verts a été stoppé.
- Le nettoyage des rues par arroseuse a été stoppé.
- Les fontaines ont toutes été arrêtées.
- L'arrosage des stades (hors Giral et Brutus) a été réduit au strict minimum afin de maintenir un couvert végétal et éviter la mortalité des gazons.
- Les douches des vestiaires de gymnases ont été fermées.

## **Signature de la charte d'engagement municipale**

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022.

Ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient entraîner des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Une charte d'engagement est proposée à l'ensemble des communes du département dans le cadre du plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse. C'est une première nationale visant à accentuer l'effort collectif mais également à lancer un appel aux mesures individuelles d'économie.

La Mairie de Perpignan consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation s'engage dans cet effort collectif.

## A travers cette charte, 9 engagements sont pris par la Ville de Perpignan :

1- Signaler aux services de l'État et aux gestionnaires de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable.

2- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction.

3- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.

4- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).

5- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.

6- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.

7- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.

8- Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Économisons l'eau ! »

9- Désigner un élu référent « eau »

En outre, **la Mairie de Perpignan et la Préfecture des Pyrénées-Orientales lancent, à partir du 31 mai une campagne de communication commune afin d'alerter sur la gestion de l'eau.**

### Contact presse :

Johanna HALIMI-CLAVERIE, chargée de communication

04 68 66 32 72 • 06 84 28 20 06

halimi.johanna@mairie-perpignan.com

